Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260320-2026_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 20/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 16/03/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN, Maire, qui a ouvert la séance. **Mme DUBOIS Laurence a pris la présidence pour l'élection du Maire en tant que membre la plus âgée de l'assemblée.**

Etaient présents : M. LEBLANC Jean-Yves, Mme GAILLARD Anaïs, ~~M. PERRIER Jacques~~, Mme AUPIED Mélanie, Mme DUBOIS Laurence, Mme BELLANGER Marie-Ange, Mme GEORGEAULT Catherine, M. LOUASIL Jérémie, Mme LALLAURET Virginie, M. LEMOUX Nicolas, M. MARIN Mikaël, M. LOURY David, M. PARAGE Antoine, M. BLANDEAU Marc-Antoine, Mme PLANCHAIS Mathilde

Absents excusés : M. PERRIER Jacques

Procurations : M. PERRIER Jacques à M. PARAGE Marc-Antoine

Secrétaire de séance : Mme AUPIED Mélanie

2026.13 – ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :
-Nombre de votants : 15
-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
-Nombre de suffrages blancs : 0
-Nombre de suffrages exprimés : 15
-Majorité absolue : 8

A obtenu : Candidat : M. LEBLANC Jean-Yves : **15 – QUINZE VOIX**

M. LEBLANC Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

Pour extrait conforme, le 20 mars 2026
La Présidente, Laurence DUBOIS